



COMMUNIQUE N°005/2020/COCEM

Des dispositions pratiques et adéquates doivent être prises par les autorités pour assurer la protection des citoyen(ne)s le jour du scrutin des élections législatives maintenues au 29 mars 2020.

Bamako, le 27 Mars 2020 : Après la découverte des premiers cas et l'évolution inquiétante de coronavirus au Mali, la COCEM s'inquiète de la sécurité des citoyens en général, et celle des électeurs, des agents électoraux et des observateurs, en particulier.

Ainsi, la COCEM exhorte les autorités à prendre des mesures hygiéniques et sanitaires idoines pour protéger tous les citoyens contre le covid 19 le jour du scrutin. Ceci inclut d'assurer une distance d'au moins 1 mètre entre les électeurs dans la file d'attente, l'installation d'unités pour le lavage des mains à l'entrée des centres, la mise à disposition des gels désinfectants dans tous les bureaux de vote et la mise à la disposition des agents électoraux de masques et de gants pour leur sécurité.

Elle exhorte les populations à respecter les différentes mesures de protections et encourage le gouvernement à envisager de nouvelles mesures de protection, notamment en ce qui concerne les espaces publics comme les marchés, les hôpitaux, les transports publics et les lieux de culte afin de limiter la propagation du virus.

Le Président

Drissa TRAORE

Adresse : Kalaban Coura Route de l'aéroport Rue 85 Porte 664 Bamako, BP 1168

Téléphone : 0022320283276

E-mail : contact@cocem.ml

Siteweb : www.cocem.ml

Compte twitter : @MaliCocem

Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmal/>